

Divorce/vente bien immobilier

Par rastie13, le 07/01/2021 à 08:52
Bonjour,
suite a un divorce, nous vendons notre bien immobilier
Lors de l'acte d'achat de ce bien, il a été notifié mon apport personnel ("fonds propres") acquis grace a un héritage.
Pourrais je recuperer cet apport ou tombe t il dans la communauté?
Merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par youris, le 07/01/2021 à 10:00

bonjour,

vous devez récupérer cet apport personnel, d'ou l'intérêt de faire mentionner les fonds propres servant à acquérir un bien commun.

salutations